FICHE FILIÈRE



Volailles de chair et poules pondeuses bio Haute-Normandie - Edition 2015 - données 2014 -



Etat des lieux de la production biologique -

VOLAILLES DE CHAIR BIOLOGIQUES

FRANCE

741 Exploitations bio en France

8.56 MILLIONS de poulets de chair bio (+7,6%)

Marché: 145 millions d'euro en 2014 (+11%)

Lieux d'achats des volailles de chair bio

Répartition des 145 millions d'euros de chiffres d'affaires en fonction des débouchés

74 millions d'€

43

- Grandes surfaces alimentaires | 51 %
- Magasins spécialisé bio | 30 %
- Vente directe | 17 %
- Artisans commerçants | 2 %

La consommation de poulets biologiques représente 7,7% (+o.8 pt) du marché du poulet PAC (prêt à cuire) dominé par les poulets Label Rouge (60,9%).

Le bio occupe 3,2% du marché (+o.1 pt) du marché des découpes de poulet, dominé par le poulet standard (65,2%, -2,6 pts).

HAUTE-NORMANDIE

5

4 600

Exploitations bio

de poulets de chair bio

100 %

vente directe et circuits courts

La filière volaille de chair bio est très peu développée en Haute-Normandie. Il n'existe pas à l'heure actuelle de filière longue en volaille de chair bio en Haute-Normandie. Plusieurs projets d'installation en volailles de chair sont actuellement en cours.

POULES PONDEUSES BIOLOGIQUES

FRANCE

1466 Exploitations bio en France en 2014 3.7 MILLIONS

de poules pondeuses bio (+11%)

Marché: 267 millions d'euro en 2014 (+5,7%)

Lieux d'achats des oeufs bio

Répartition des 267 millions d'euros de chiffres d'affaires en fonction des débouchés

166 millions d'€

- Grandes surfaces alimentaires | 62 %
- Magasins spécialisé bio | 32 %
- Vente directe | 5 %
- Artisans commerçants | 1 %

Bien que le marché soit globalement équilibré, on a pu observer en 2014 des périodes de tensions avec une offre légèrement supérieure à la demande entre mars et juin. Les achats d'œufs bio par les ménages sont globalement stables (-0,3% / 2013), mais les prix sont en baisse, -2,1% / 2013. On note seulement 1,1% d'importation d'œufs bio, issu de la zone UE.

HAUTE-NORMANDIE

15 élevages > 250 poules pour 4 600 poules pondeuses

Pratiquant la vente directe, ces élevages de petite taille sont souvent des ateliers de diversification associés à d'autres productions.

10 élevages > 250 poules pour 36 800 poules pondeuses

Ces élevages de grande taille vendent leur production à des conditionneurs pour les marchés des grandes surfaces alimentaires et des magasins spécialisés. Ils se concentrent au nord-est et au sud-est de la région en raison de la proximité des conditionneurs.

- L'amont de la filière -

Les accouveurs

ACCOUVEUR	CONTACT	Poussins moins de trois jours Les poussins certifiés bio n'existent pas en France. Les éleveurs peuvent donc introduire des poussins non biologiques âgés de moins de trois jours.		POULETTES PRÊTES À PONDRE BIO Depuis 2015, les éleveurs doivent impérativement introduire des
		Souches en pondeuses	Souches en volailles de chair	poulettes certifiées bio.
Lohmann France	ZA du Grand Moulin 8 ₅₂₅ 0 ST FULGENT 02 51 42 05 05	Lohmann brown	Aucune	Lohmann brown
		A partir de 150 poussins/client		A partir de 400 poulettes
Ets LANCKRIET	4, Rue de Lihons 80340 FOUCAUCOURT en SANTERRE 03 22 85 77 10	Babcock brown Marans cuivrée BBF Sussex ponte 466 - 477	JA657 557 Cous nus roux label	Babcock brown (ISA) Shaver brown (ISA) A partir de 150 poulettes
Hyline France	Laurent RICHARD o6 33 26 63 o3	Hyline rurale	Aucune	Hyline rurale
Willems SARL	2 rue courant bis 27190 SEBECOURT 02 32 30 70 29	Aucune	JA 957 JA 657	Aucune
CSRAN	156 rte du four à pain 76750 Bosc-Roger sur Buchy 02 32 80 10 69	Gournay / Caumont / Pavilly Crèvecœur / Merlerault		Aucune

L'alimentation bio



Point sur la réglementation

Le lien au sol

Au moins 20 % des aliments doivent provenir de l'unité de production elle-même ou, si cela n'est pas possible, sont produits en coopération avec d'autres exploitations biologiques principalement situées dans la même région. La région est définie comme la région administrative, ou, à défaut, le territoire national.

Part d'aliments conventionnels

Lorsque des aliments bio ou en conversion ne sont pas disponibles, l'utilisation d'une proportion limitée d'aliments non bio riches en protéines est autorisée à hauteur de 5 % (en matière sèche) en moyenne par an. La réglementation est en train d'évoluer à ce sujet et devrait passer au 100% bio obligatoire à partir de janvier 2017.

➡ La fabrication d'aliments à la ferme

Dans certains élevages de volailles, les éleveurs produisent euxmêmes une partie des aliments. Certains possèdent une fabrique d'aliments à la ferme (FAF), mais il est aussi possible de faire venir une entreprise ayant une FAF mobile pour réaliser cette prestation.

Pour les éleveurs fafeurs, il est important de se faire accompagner dans la formulation pour avoir un aliment équilibré et adapté au stade de développement des animaux.

Entreprise de FAF mobile	Contact	Zone d'intervention
SANM	Hervé Boulet 02 43 01 66 59	Eure
SARL GMP	Arnaud RUBE 06 22 51 37 26	Dans un rayon de 80-90 km autour de Vieux Manoir (76)
SARL Travaux Agricoles Le Bœuf	02 31 79 77 91	Eure, Calvados, Manche

Les fournisseurs d'aliments complets

Fournisseur	Contact	Zone et volumes de livraison	Gammes proposées	Services complémentaires
Novial	Rue de Cambrai 59159 NOYELLES-SUR-ESCAUT Estelle GAGNEUX 06 30 22 04 08	Haute-Normandie Minimum 1 tonne	Aliments complets Complémentaires à la carte	Conseil technique Prêts financiers
Cap Bio Nord	Rue de Rouval 80600 DOULLENS 03 22 77 22 22	nc	Aliments complets	nc
Agralys Thoreau	14 rue St Gilles 28800 BONNEVAL 06 09 34 45 98 lionel.verger@tellusna.com	Eure Vrac uniquement Minimum 2,5 tonne	Aliments complets	Conseil technique à distance
Edou Breizh	34 bis rue Nantaise BP 12 35150 Janzé 02 99 47 03 72	Haute-Normandie Pas de limite de volume	Aliments complets	Conseil technique Formulation
Agronat	Biopôle du Bocage 14410 Burcy 02 43 06 13 99	Haute-Normandie	Aliments complets	Conseil technique
UFAB	ZI la ville es lann BP 40228 22402 LAMBALLE CEDEX 06 09 21 49 28	Haute-Normandie Minimum 1 tonne Pas de vrac	Aliments complets Minéraux	Conseil technique à distance Formulation

- L'aval de la filière - Volailles de chair -

Abattage et transformation

Tueries à la ferme pour les volailles de chair

La réglementation permet aux éleveurs de volailles qui souhaitent être autonomes pour l'abattage, de créer une tuerie à la ferme. Seules les volailles élevées au sein de la ferme peuvent être abattues sur place. Deux éleveurs biologiques possèdent une tuerie à la ferme en Haute-Normandie.

Abattoirs agréés CE et certifiés bio

Il n'existe pas d'abattoirs agréé CE et certifié bio en Haute-Normandie. Seul l'abattoir Gacé Volailles dans l'Orne propose une prestation d'abattage en bio.

Contact : Gacé Volailles | 545 route de Vimoutiers 61230 GACE – 02 33 36 66 12

Abattoirs agréés CE et non certifiés bio

Les éleveurs qui ne possèdent pas de tuerie à la ferme peuvent faire abattre leurs volailles dans des abattoirs non certifiés proches de chez eux, dans ce cas l'organisme certificateur effectue un contrôle par an dans l'abattoir et le producteur doit payer cette prestation (~250 €/an).

Transformation

Un atelier de transformation en terrines et rillettes propose ses services en Haute-Normandie. Non certifié bio, les producteurs bio peuvent faire jouer leur propre certification : dans ce cas l'organisme certificateur effectue un contrôle par an dans l'atelier à la charge du producteur.

Contact : Ferme de la Houssaye | Route de Vannecrocq 27260 EPAIGNES - 02 32 42 53 53

Commercialisation

L'ensemble des éleveurs de volailles de chair de la région pratiquent la vente directe ou le circuit court. Il n'existe pas pour le moment de filière longue pour les poulets de chair en Haute-Normandie, mais des initiatives se développent dans les régions limitrophes.



- L'aval de la filière - Oeufs -

Centre d'emballage agréé (CEA)

Suivant la taille de l'élevage ou la destination des œufs, la réglementation sanitaire oblige les éleveurs à passer leurs œufs par un centre d'emballage agréé. L'éleveur peut investir dans un CEA à la ferme ou faire appel à de la presta-

tion. Un éleveur dispose d'un CEA en Haute-Normandie et accepte de faire de la prestation.

Contact : Benoit LANGLOIS - CEA

benoit-langlois@wanadoo.fr | 02.32.50.57.42

	Circuits courts		
	Vente directe	Intermédiaire (restaurants, magasins, artisans)	Circuits longs
Élevage de moins de 250 poules	Pas d'obligation d'emballage	Les œufs doivent être conditionnés par	X
Élevage de plus de 250 poules	Les œufs doivent être conditionnés par un centre d'emballage agréé	un centre d'emballage agréé	L'acheteur est le centre d'emballage agréé

Commercialisation

Hormis la vente directe d'œufs biologiques, 6 sociétés privées spécialisées dans la collecte, le conditionnement et la commercialisation d'œufs proposent des contrats aux éleveurs en Haute-Normandie. Toutes sont à la recherche de nouveaux élevages dans la région.



Société	Contact	Zone de collecte	Taille minimum de l'élevage
Cocorette	Le pacage 4, rue du Four à Chaux 62223 Sainte Catherine les Arras 03 21 58 44 22	L'ouest de la Seine-Maritime	1 500 poules
Œufs Nord Europe	ZI du Rouval 80600 DOULLENS 03 22 77 89 99 06 73 41 45 34	Toute la Haute-Normandie pour des élevages de taille suffisante. Mais Seine-Maritime en priorité	6 000 poules
Ferme de l'Olivet	Route d'olivet 78950 GAMBAIS jean-luc.lecoq@wanadoo.fr 01 34 87 01 08	Tout le sud de l'Eure jusqu'à Evreux	9 000 poules
SA DEVILLERS	2 rue de la Croix Robert 60120 TARTIGNY 03 44 80 22 40	L'est de la Seine-Maritime, jusqu'à Rouen-Yvetot	6 000 poules
Domaine du vieux pressoir	Les harengerie 27320 LA MADELEINE DE NONANCOURT 02 32 58 22 00 vieux-pressoir@wanadoo.fr	nc	nc
EARL de la porte des champs	12 rue Omer Canteloup 27700 GUISENIERS 09 83 03 29 47	nc	nc

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

SUR LA CONVERSION BIO
OU LES TECHNIQUES D'ÉLEVAGES ?

GRAB Haute-Normandie | 07 83 30 33 72 m.huguet@grabhn.fr

SUR LES FILIÈRES DE COMMERCIALISATION ?

Inter Bio Normandie | 02 35 59 47 56 mrios@bio-normandie.org

Sources : Agence bio, Synalaf d'après Census IRI, GRAB HN, IBN







Avec le soutien financier de :

